



AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION DU RISQUE DE RAGE À LA SUITE D'UN CONTACT AVEC UN ANIMAL (MORSURE, GRIFFURE, ETC.)

SITUATION

- La rage est endémique chez la chauve-souris dans tout le Québec et chez le renard dans le Nord-du-Québec.
- En 2021, au Québec aucun cas de rage humaine n'a été déclaré. Douze animaux rabiques ont été rapportés : cinq en Montérégie (quatre chauves-souris et une mouffette infectée par le variant de la chauve-souris) et deux autres chauves-souris provenant d'autres régions. Dans le Nord-du-Québec, cinq animaux ont été infectés par le variant du renard arctique : quatre renards et un chien.
- Aucune province contiguë ni aucun des quatre États frontaliers au sud du Québec n'a déclaré de cas de rage chez les mammifères terrestres à moins de 50 km de la frontière depuis 2019. Des opérations de contrôle ciblées des animaux de la faune en sol états-unien ont contribué à cet éloignement géographique. Néanmoins, un risque de réintroduction persiste le long de la frontière américaine au sud de la Montérégie relié aux déplacements possibles d'animaux en incubation de la rage.

NOUVEAUTÉ EN MONTÉRÉGIE

Tout le territoire de la Montérégie est maintenant à risque faible de présence de rage chez les mammifères terrestres

RECOMMANDATIONS

- Évaluer le risque de rage chez une personne mordue ou griffée par un **mammifère terrestre**, en considérant les trois éléments principaux pour la prise de décision:
 - l'état de santé et le comportement de l'animal impliqué,
 - la disponibilité de l'animal pour une période d'observation ou une analyse,
 - le risque de présence de rage du secteur géographique d'où provient l'animal.
- Évaluer soigneusement tout contact physique avec une **chauve-souris** pour être certain qu'une exposition n'a pas pu se produire.
- Utiliser l'outil d'aide à la décision interactif en ligne qui vous orientera sur l'indication de la PPE et les démarches à entreprendre : <https://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/accueil.php?situation=Rage>.
- En cas de doute, contacter la DSPu.

RESSOURCES

- Extranet Montérégie - Zoonoses #Rage : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/zoonose/index.fr.html>
- INSPQ sur la rage : <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/rage>
- PIQ - Vaccin rage et Immunoglobulines spécifiques contre la rage : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

POUR JOINDRE UN PROFESSIONNEL À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

Appeler au 450-928-3231 ou 1 800 265-6213

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.